



Communiqué de presse

Embargo: 3.10.2022, 8h30

14 Santé

Les suicides pendant l'année 2020

Moins de 1000 suicides en 2020: une tendance à la baisse depuis plusieurs années

Le nombre de suicides a encore diminué en 2020. Après le pic de la période de 1980 à 1985, il n'a cessé de baisser, pour atteindre 972 en 2020 et passer ainsi sous la barre des mille cas pour la première fois depuis 1964. Par rapport à l'année précédente, le nombre de suicides a quelque peu augmenté chez les femmes de moins de 25 ans, alors qu'il est resté constant chez les jeunes hommes. Ce sont là quelques-uns des résultats d'une analyse spéciale de la statistique des causes de décès établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le sujet des conséquences psychiques du coronavirus a été fortement médiatisé pendant la première année de la pandémie. Des rapports de recherche établis pour l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) montrent que pendant la première année, la pandémie n'a pas altéré la santé psychique de la majorité de la population. Il en ressort malgré tout que la pression psychique a augmenté pour certains groupes de la population, les jeunes par exemple, et que le nombre d'hospitalisations pour tentative de suicide présumée s'est accru chez les jeunes femmes. Le nombre de suicides n'a en revanche pas augmenté selon les premières données.¹

La statistique des causes de décès 2020 vient confirmer ces résultats provisoires. En 2020, 696 hommes et 276 femmes se sont suicidés dans toute la Suisse, soit autant de femmes et 46 hommes de moins qu'en 2019. Comme par le passé, des différences significatives ont été observées en 2020 en fonction du sexe et de l'âge: deux tiers des suicides concernaient des hommes, un tiers des femmes. Plus de 70% des suicides étaient le fait de personnes de plus de 45 ans, 7% à 8% des cas concernaient des hommes et des femmes de moins de 25 ans.

Chiffres en baisse chez les hommes plus âgés, stables chez ceux plus jeunes

En 2020, 638 hommes de 25 ans ou plus ont mis fin à leurs jours, soit 48 de moins qu'en 2019 et une baisse de 59 par rapport à la moyenne des années 2010 à 2019. Le nombre de suicides est resté pratiquement inchangé chez les jeunes hommes de moins de 25 ans en 2020 par rapport à l'année précédente (respectivement 58 et 56 cas). Il était en moyenne de 59 par année parmi ce groupe d'âge pour les années 2010 à 2019.

¹ [Influence du COVID-19 sur la santé psychique \(admin.ch\);
https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/2022-04/Obsan_BULLETIN_2022_02_f.pdf.](https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/2022-04/Obsan_BULLETIN_2022_02_f.pdf)

Moins de cas chez les femmes plus âgées, davantage chez celles de moins de 20 ans

En 2020, on a recensé 243 décès par suicide chez les femmes de 25 ans ou plus, soit une baisse de 8 par rapport à 2019 et de 17 par rapport à la moyenne des années 2010 à 2019. Chez les jeunes femmes de moins de 25 ans, le nombre de suicides a augmenté en 2020 par rapport à l'année précédente (respectivement 33 et 25 cas). Il était de 18 cas en moyenne annuelle pour la période de 2010 à 2019 dans ce groupe d'âge.

Une analyse portant sur les jeunes femmes de 20 à 24 ans fait état de 16 suicides pour 2020, soit trois de moins qu'un an plus tôt et cinq de plus que la moyenne des années 2010 à 2019. En 2020, 17 suicides ont été recensés chez les jeunes femmes de moins de 20 ans, contre six l'année précédente et sept en moyenne sur la période 2010-2019. Compte tenu du faible nombre de cas recensés, les variations temporelles de cet ordre de grandeur ne permettent pas en tant que telles d'interprétation claire.

Le nombre de suicides est le plus faible au Tessin

Les taux de suicide de l'année 2020 sont comparés avec les moyennes quinquennales des périodes 2010 à 2014 et 2015 à 2019 afin d'évaluer leur évolution dans les régions. Les taux pour 100 000 habitants permettent de comparer des régions n'ayant pas la même taille ni structure par âge.

En 2020, les taux de suicide ont diminué dans toutes les régions par rapport à la période de 2015 à 2019. Ils étaient aussi plus bas que pendant la période de 2010 à 2014, sauf dans la région Zurich. Les taux de suicide étaient les plus élevés dans la Région lémanique pendant la période de 2010 à 2014 et dans la région de Zurich pendant la période suivante ainsi qu'en 2020. Ils étaient les plus bas au Tessin sur toute la décennie.

Suicides par grande région: taux standardisés par âge			
	2010-2014	2015-2019	2020
Région lémanique	16,0	14,2	13,6
Espace Mittelland	14,4	13,4	12,5
Suisse du Nord-Ouest	13,6	14,0	13,3
Zurich	13,8	14,6	14,1
Suisse orientale	15,5	14,0	12,5
Suisse centrale	12,5	13,5	10,8
Tessin	11,7	8,9	8,6

Forte baisse du taux de suicide sur la durée

Le nombre de suicides a connu un pic dans la première moitié des années 1980, se montant à environ 1600 cas par an. Il a diminué de 40% depuis et se situe actuellement à moins de 1000 cas. Le taux de suicide pour 100 000 habitants est même passé de 24,9 à 9,5, soit une baisse de plus de 60%. Le taux standardisé tient compte de la forte croissance du groupe des personnes âgées présentant un risque de suicide plus élevé.

Le nombre de suicides assistés augmente

En revanche, le nombre des suicides assistés est passé de 1196 en 2019 à 1251 en 2020, soit une augmentation de 4,6%. La grande majorité des cas d'assistance au suicide concernait des personnes âgées de 65 ans ou plus (88% des cas) ou des personnes atteintes d'une maladie incurable qui aurait entraîné une mort naturelle à court terme.

Renseignements

Christoph Junker, OFS, Section Santé de la population, tél.: +41 58 463 68 30,
e-mail: christoph.junker@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2022-0732
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a reçu ce communiqué de presse quatre semaines avant l'embargo.